



Amiens, le 25 mars 2020

Aurélie STROBBE
Co-secrétaire Académique du SNES-FSU
Responsable Entrée dans le Métier

**À l'attention de Madame la Rectrice de l'Académie d'Amiens,
À l'attention de Madame la Directrice de l'INSPE d'Amiens,**

En ces temps difficiles, nous vous adressons ainsi qu'à vos proches tous nos vœux de bonne santé physique et morale.

Nous nous permettons de vous écrire afin d'attirer votre attention sur la situation particulière des enseignants et CPE stagiaires, dont la charge de travail explose littéralement en cette période exceptionnelle.

En effet, ils doivent tout d'abord, comme l'ensemble des enseignants, tenter d'assurer la « continuité pédagogique » auprès de leurs élèves, et ce, malgré les dysfonctionnements d'outils comme l'ENT-HdF, malgré la fatigue physique et psychologique engendrée par un télétravail chronophage, mais aussi malgré le sentiment d'impuissance du fait qu'une partie – plus ou moins importante selon les établissements – des élèves est absente des espaces numériques.

Dans le même temps, les professeurs et CPE stagiaires « subissent » également la continuité pédagogique en tant qu'apprenants cette fois, dans le cadre de leurs cours à l'INSPE. Cela redouble bien entendu le temps devant écran, le télétravail, et la charge mentale. Surtout, à quelques mois seulement de la fin de l'année scolaire, viennent s'ajouter les échéances de rendu du mémoire MEEF, de l'Ecrit Scientifique Réflexif et, pour certains, du C2I2E.

Enfin, la situation de confinement peut engendrer stress, inquiétudes pour ses proches, difficultés pour s'organiser au travail, notamment lorsque le nombre d'ordinateurs par foyer n'est pas suffisant. Nous pensons notamment aux enseignants stagiaires qui sont en même temps parents.

Compte tenu de cette charge de travail importante, dans des conditions exceptionnelles qui sont loin d'être propices à la concentration, les stagiaires s'inquiètent quant à leur titularisation, régie par la note de service 2015-055 du 17 mars 2015 pour l'essentiel des situations. Nous en appelons donc à votre bienveillance et à votre souplesse, sur trois points en particulier :

- Vous serait-il possible de leur confirmer que la période de confinement n'est pas assimilable à une période d'absence et n'entre pas dans le calcul des jours d'absence qui induirait après 36 jours une prolongation de stage ?



▪ L'inspection des professeurs certifiés s'effectue après la formulation de trois avis : celui du chef d'établissement, du directeur de l'INSPE pour les stagiaires à mi-temps et celui de l'IPR. Ce dernier avis ne résulte pas forcément d'une inspection mais peut se fonder sur les rapports des tuteurs. Serait-il possible d'alléger la procédure en faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'inspection, pour les stagiaires certifiés n'ayant pas encore été inspectés ? (ce ne peut être le cas toutefois des stagiaires agrégés ni des stagiaires en renouvellement).

▪ Nous souhaiterions également poser la question de l'aménagement des conditions de titularisation pour le versant universitaire de celle-ci. Comment rédiger un mémoire professionnel ou un écrit réflexif pertinent sans contact avec les élèves ? En effet, la plupart des enseignants stagiaires n'avait pas terminé les protocoles d'expérimentation en classe. En outre, l'accès aux différentes formes de ressources scientifiques varie d'un stagiaire à l'autre : en cette période de confinement durant laquelle les bibliothèques et universités sont fermées, maintenir la rédaction du mémoire MEEF et de l'ESR, ne serait-ce pas contribuer à creuser les inégalités sociales ?

Certains responsables de l'INSPE d'Amiens rappellent aux enseignants stagiaires les dates butoirs arrêtées depuis des mois (notamment celle du 24/04 pour certains mémoires et écrits réflexifs) en ajoutant qu' « aucun retard ne sera toléré » et précisant qu'en cas de retard, les stagiaires seraient défaillants ! Il nous semble bien entendu totalement inconcevable de maintenir le calendrier initialement prévu. Nous demandons a minima la réduction de la masse de travail exigée et un allongement des délais de remise des travaux voire, en accord avec l'université et l'INSPE, l'annulation de ses travaux.

Veillez agréer, Madame la Rectrice, Madame la Directrice de l'INSPE d'Amiens, l'expression de nos respectueuses salutations.

Aurélie STROBBE
Co-secrétaire académique du SNES-FSU
Responsable Entrée dans le Métier

